



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

APPEL A PROJETS

Quartiers d'Été 2021

**Examen au fil de l'eau des dossiers de candidature déposés
jusqu'au 16 juillet inclus**

I – Contexte

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale de 2020, l'opération Quartiers d'Été avait permis de renforcer les actions au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la ville (QPV) finistériens. Le but était de favoriser l'animation des quartiers, et multiplier les opportunités pour faciliter l'accès à l'emploi, au sport ou à la culture des habitants.

Cette opération est donc renouvelée pour été 2021, dans le même esprit de soutien le plus direct possible aux habitants.

L'opération repose sur trois grandes orientations nationales :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte
- Un temps de préparation et d'accompagnement à l'après-covid
- Un temps de rencontre et de renforcement du lien social.

II – Domaines d'activité visés

L'opération Quartiers d'Été est l'occasion de renforcer la diversité des actions possibles auprès des habitants. Au vu des problématiques constatées sur les différents quartiers finistériens dans un contexte de crise sanitaire, les axes ci-dessous précisent les attendus de cet appel à projets. Les actions suggérées sont non-exhaustives et d'autres projets en adéquation avec les besoins des quartiers concernés sont susceptibles d'être financés.

L'articulation avec les dispositifs de droit commun et les partenaires concernés pour chaque domaine d'intervention sera examinée.

Une attention particulière sera portée aux projets intégrant dès leur conception la participation des femmes et jeunes filles, dans un objectif de mixité effective ou de déconstruction de stéréotypes associés à certaines activités.

Accès à la santé

Une attention particulière sera portée aux projets visant à sensibiliser et faciliter l'accès à la vaccination contre la Covid-19 pour les habitants des QPV ; ainsi que tout projet visant à faciliter l'accès aux soins et à la prévention, notamment autour de l'alimentation.

Renforcer la pratique sportive

Quartiers d'été est une opportunité pour proposer aux habitants et jeunes des quartiers (et notamment aux jeunes filles et femmes) des activités sportives variées leur permettant de se divertir, se dépenser, et de sensibiliser à la reprise d'une activité physique après une année passée ponctuée de périodes de confinements.

La proximité du bord de mer constitue notamment un excellent cadre pour favoriser l'accès aux pratiques nautiques et à la natation, en complément du dispositif « J'apprends à nager ».

Renforcer l'accès à la culture et l'animation dans l'espace public

Quartiers d'été doit être un moment de divertissement et d'éveil à toutes les formes d'expression de la culture pour les habitants des quartiers, et notamment les jeunes.

Les projets culturels sont ainsi éligibles à l'appel à projets. Dans ce cadre, seront favorisés les projets permettant la pratique des jeunes et/ou construits dans un objectif de mixité intergénérationnelle, ainsi que les événements permettant l'animation de rue (micro-festivals, spectacles itinérants, concerts, expositions d'extérieur...) dans les QPV.

Éveiller l'esprit critique et citoyen des jeunes

Dans le même objectif que le dispositif Vacances apprenantes, seront soutenues les actions visant à renforcer les savoirs dans un objectif de lutte contre les préjugés et discriminations, d'éveil de l'esprit critique et la curiosité et d'autonomie.

Les actions de sensibilisation à l'environnement sont aussi favorisées.

A titre d'exemples, peuvent ainsi être soutenus :

- les ateliers de médiation citoyenne, scientifique, numérique, philosophique...
- les initiatives autour de l'agriculture et la végétalisation urbaine
- les actions autour de l'économie circulaire, de la qualité de l'alimentation et des filières locales
- la sensibilisation à la biodiversité (comptages d'espèces, élaboration de nichoirs etc), aux éco-gestes, au recyclage et aux économies d'énergie
- les sorties « nature » pour découvrir la biodiversité du quartier, des espaces agricoles et naturels ou d'espaces naturels remarquables à proximité
- les actions de sensibilisation aux mobilités douces, notamment en articulation avec le plan Savoir rouler à vélo.

Aller vers les seniors

Lutter contre l'isolement des personnes âgées, par le biais de toutes actions contribuant à renforcer le lien social et la proximité de voisinage :

- les animations, activités et rencontres interquartiers (repas, ateliers de cuisine, jeux, concours, fêtes, compétitions sportives, expositions itinérantes...)
- les actions intergénérationnelles (visites conviviales à domicile et sorties culturelles, cafés gourmands en pieds d'immeubles, initiation au numérique par des jeunes, jeux, compétitions sportives ou culturelles, activités et rencontres intergénérationnelles pour partager des moments et des récits de vies et transmettre la mémoire du quartier...).

Emploi

Dans le contexte de relance économique, Quartiers d'Été est aussi une opportunité pour soutenir des actions supplémentaires au droit commun et aux contrats de ville, liées au retour à l'emploi pour les habitants des quartiers. A titre d'exemples, les axes suivants peuvent être soutenus :

- favoriser l'accès des jeunes à des jobs d'été, notamment dans les secteurs en tension
- accompagner les jeunes des QPV dans leurs mobilités : passage de l'examen du permis de conduire ou actions de sensibilisation aux déplacements à vélo en ville
- promotion de l'entrepreneuriat
- rencontres avec des professionnels et visites d'entreprises, ateliers d'initiation...

Numérique

Favoriser l'accès de tous à Internet, en coordination avec les dispositifs de droit commun qui se déploient sur les territoires.

III - Les territoires d'intervention

Les projets doivent bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires de la ville, désignés par décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015. Pour le Finistère, 9 quartiers prioritaires désignés sont :

- Bellevue (Brest Métropole) ;
- Kerangoff-Loti (Brest Métropole) ;
- Keredern (Brest Métropole) ;
- Kerourien (Brest Métropole) ;
- Lambezellec Bourg (Brest Métropole) ;
- Pontanezen (Brest Métropole) ;
- Queliverzan Pontaniou (Brest Métropole).
- Kerandon (Communauté d'agglomération de Concarneau) ;
- Kermoisan (Communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale).

5 autres quartiers dits « de veille active » depuis leur sortie de la géographie prioritaire antérieure le 31 décembre 2015, font également l'objet d'une attention particulière :

- Pen Ar Creach (Brest Métropole) ;
- Saint-Martin (Brest Métropole) ;
- Saint-Pierre (Brest Métropole) ;
- Centre ville de Morlaix ;
- Plateau Nord-Est (Morlaix).

III – Procédure de dépôt des candidatures

Les candidatures seront étudiées au fil de l'eau, jusqu'au 16 juillet 2021 inclus.

Un seuil minimal de financement de 1 000 € pourra être accordé, sans que de cofinancement ne soit exigé.

Les dossiers cerfa devront être envoyés par courriel à la DDETS à l'adresse suivante :

ddets-psie@finistere.gouv.fr

Le directeur départemental,


François-Xavier LORRE